

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE:

BUREAU

DU JOURNAL,

Perez Castellanos 162.

HONNEUR ET PATRIE 3

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par moi.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. JH. REYNAUD propriétaire gérant.

MONTEVIDEO.

6 NOVEMBRE 1849.

Les lecteurs du *Patriote* trouveront plus loin une lettre adressée par l'honorable M. Lelong au *Courrier du Havre*. Quoique déjà ancienne de date, nous avons cru devoir la faire connaître à nos abonnés, comme témoignage de sympathie et comme preuve du concours acquis à l'infatigable délégué de la population française de la Plata, population malheureuse qu'il défend, avec un zèle si persévérant et si désintéressé, qu'il y aurait ingratitude à ne pas donner toute la publicité possible aux actes patriotiques de ce citoyen dévoué.

On sait déjà que le porte-plume de Rosas a refusé le moyen si simple, si loyal, si décisif, que lui proposait son adversaire pour vider le débat élevé entre le délégué de la population française, et M. T. Lechevalier qui s'est constitué le champion du dictateur et le continuateur de M. E. de Girardin.

Nous savons ici par expérience, que certaines épreuves ne sont pas du goût de certains personnages, qui ne se croient pas obligés d'avoir le courage de leurs injures. On préfère avoir recours à de nouvelles calomnies et accuser ses adversaires de cupides complaisances que de les confondre en leur répondant franchement. Nous aussi, nous avons rencontré comme l'honorable M. Lelong, des insulteurs qui ont refusé le grand jour d'une explication publique.

Le voile du temple s'est déchiré, la lumière s'est faite dans cette ténébreuse affaire de l'article attribué au *National*. Cet article était frère d'une lettre anonyme qui fut adressée à l'amiral, et d'une brochure clandestine, envoyée à Paris bien qu'elle n'eût jamais été publiée à Montevideo où elle a été imprimée.

A cette tactique de l'intrigue et de la mauvaise foi, le *Patriote* a opposé sa brusque franchise de sept ans, il a nommé les auteurs de l'article de le faire publier et d'en accepter la responsabilité. Comme l'honorable M. Lelong nous aurions voulu que le public devint le juge, entre nous et les colporteurs de cette indigne supercherie, qu'on osait nous attribuer; mais ces messieurs ont adopté la conduite de M. Lechevalier jusqu'au bout, et ils ont voulu nous faire passer pour des écrivains vendus à ceux que nous refusons d'insulter comme eux; prouvant ainsi, qu'il est plus facile de trouver pour justifier une attaque inqualifiable, d'injurieuses personnalités, que de bonnes raisons susceptibles de soutenir le choc d'une discussion sérieuse.

Néanmoins, cette mise en demeure a produit un bon effet et il était même nécessaire qu'elle fut faite, pour faire apprécier la moralité et le dévouement de certains personnages.

Il en est un surtout qui comme Achille s'est retiré dans sa tente, d'où il essaie de faire croire qu'il a passé six ans à combattre pour l'héroïque Montevideo, et si elle est sauvée sans lui, il se.....sauvera tout seul.

Nous l'avons entendu proclamer avec une rare impudence, l'excellence du système de l'abaissement continu avec la même bouche qui faisait il y a moins de deux ans l'apologie du gouvernement auquel nous devions toutes nos hontes et tous nos malheurs; il prêche aujourd'hui clandestinement contre ceux qu'il accuse de suivre ce même système; mais on voit le bout de l'oreille. Son passé le raille, le dénonce et le dément. Cette conversion frauduleuse est trop brusque pour ne pas paraître suspecte. On doit se défier de ces hommes qui se passionnent tout à coup, contre des gens qu'ils encensaient naguère et font de l'opposition perfidement énergique avec les restes encore chauds de leur dévouement intéressé.

Et puisqu'on nous le demande, nous répondrons, non ! l'auteur de l'article lu au Café du Môle, n'est pas, n'a jamais été légionnaire.

Nous n'avons pas besoin de tourmenter nos souvenirs pour l'apprécier; une page de son histoire, honteuse, vénales, est là ouverte sous nos yeux. Nous lisons et nous jugeons.

Et ce sont de pareils hommes, qui osent attaquer l'indépendance du *Patriote*? Insulter ses rédacteurs et les accuser de vénalité? Ils veulent donc que nous livrions

leur nom au mépris public en l'attachant au poteau à côté de ceux de Girardin et de Théodore Lechevalier?

Nous savions que l'impudeur était le partage des valets de plume, ils nous avaient appris que si la vérité est timide, le mensonge est audacieux; mais vraiment, nous ne pouvions croire à tant de maladresse unie à tant de coura-dise. S'il y a une honte dans la calomnie par vengeance, dans la calomnie par lâcheté il y en a deux.

NOUVELLES VENUES DE RIO GRANDE.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de l'armée paraguayenne et de la Uruguayana nous annoncent que à l'Aguapey et à l'Hormiguero il y avait de 10 à 11,000 hommes et que le corps d'armée se trouvait à la *Tranquera de Loreto*. De forts détachements s'étaient avancés, et un seul composé de plus de cent hommes était allé jusqu'au village de *Los Libres* avec beaucoup d'ordre, emmenant à l'arrière-garde tout le bétail et les chevaux qu'ils ont trouvé.

Une lettre dit également, que Virasoro gouverneur de Corrientes et Nicanor Casares avaient pu réunir de 7 à 800 hommes, avec lesquels ils se sont présentés aux paraguayos, à l'Aguapey, dans l'intention de les hostiliser; mais les correntins se passaient en masse, et c'est ce qui a obligé Virasoro et Casares à se retirer à Corrientes avec quelques hommes, craignant qu'en restant plus longtemps tout le monde se passât aux paraguayos.

L'opinion générale ici est que les brésiliens ne tarderont pas à entrer dans notre question; on attend le président de la province pour faire quelque arrangement.

Par des personnes qui ont fui de l'Etat Oriental, nous savons que dans cet Etat on oblige tout le monde à prendre les armes, sans distinction de nationalité et que les brésiliens qui s'y refusent en sont chassés.

Mon opinion et celle de beaucoup de personnes, est que les brésiliens prendront part dans cette question parce que nous voyons qu'ils font de certains préparatifs avec dissimulation.

Le colonel Santander parti d'ici il y a deux mois et demi, se trouve à San Gabriel.

Le COMERCIO DEL PLATA, extrait du journal italien LA BANDIERA DEL POPOLO, les lignes suivantes :

Et Garibaldi !.....Il est vivant, il est sauvé à cette heure le plus grand des héros italiens;—mais l'histoire inscrira en lettres de sang ses mille souffrances et fera briller d'un éclat splendide sa conduite héroïque et ses hauts faits inouis. A tant de malheurs, vient se joindre la certitude de la perte de son épouse. Cette héroïne, la seule digne de partager le sort du grand homme, est morte de douleur à peine arrivée à Chioggia. Son cœur généreux s'est brisé ne pouvant supporter plus longtemps d'aussi grands malheurs. Sa grande âme l'accompagna jusqu'au dernier moment et ne l'abandonna que lorsque ses membres affaiblis reposèrent sur une terre libre. Honneur et bénédictions à ses cendres.

LE BLOCUS FRANCAIS DES PORTS DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE OCCUPES PAR LE GENERAL ORIBE, par JOSE LUIS BUSTAMANTE.

(Traduction.)

IV.

DE L'INTERET DE LA FRANCE.

(Suite et fin.)

Il y a dans ce moment, quatre opinions distinctes sur l'état actuel de la question :

—L'Assemblée Nationale de France veut la protec-

tion efficace de Montevideo et des français compromis dans cette lutte, et pour cela il faut la garantie complète de l'indépendance Orientale contre l'ambition de Rosas. —Rosas et Oribe veulent le triomphe absolu de leur politique, et par conséquent la chute de Montevideo. —Les négociateurs *ad referendum* veulent la paix sans secousse, tout en faisant au nom de la France, d'importantes concessions. —Le gouvernement oriental veut sauver la république du pouvoir qui l'a envahie et ruinée depuis sept ans, il veut assurer ses institutions et sa liberté par quelques voies ou moyens que ce soit, pourvu qu'ils fussent honorables.

Ces différentes opinions pourront-elles finir par se modifier ou s'entendre? Y aura-t-il moyen de négocier sans qu'aucune d'elle soit obligée de céder? Et qui devra céder? —Nous allons examiner ces trois points.

La France se trouve tellement engagée d'honneur dans la question, ainsi que nous l'avons démontré, qu'il ne lui reste pas d'autre alternative—ou de maintenir ses déclarations officielles et remplir ses engagements—ou de se reconnaître vaincue, d'accepter la défaite.

Dans le premier cas, elle triompherait bientôt des prétentions de Rosas, elle obtiendrait le remboursement de ses frais d'intervention et de subside, elle fournirait au commerce les moyens de réparer ses pertes, elle rendrait la paix et la sécurité aux habitants de la Plata, dont la reconnaissance lui serait acquise, et elle fonderait pour son commerce un avenir magnifique dans toute l'Amérique du Sud.

En reculant, elle avouerait sa défaite, mais la France ne le veut—elle ne l'a jamais voulu—Rosas et Oribe seuls peuvent le désirer : dans ce cas, elle perdrait tout dans la Plata, tout ce qu'une nation qui se respecte et qui veut vivre peut perdre. On ne peut pas d'ailleurs faire des concessions profitables, comme on l'a prétendu; ce serait vouloir se faire illusion avec des mots, car il est bien certain qu'après avoir laissé à l'ennemi tous les avantages réels, l'ennemi n'accordera rien de plus, à moins qu'il n'y soit amené par la force des armes.

Rosas et Oribe, nous le répétons, ne céderont jamais rien de leurs prétentions, s'ils n'y sont pas forcés. Tous les faits qui ont eu lieu depuis le traité Mackau le prouvent parfaitement. Ce n'est que menacé sérieusement dans l'intérieur par l'armée de Lavalle, et ayant tous ses ports bloqués par la marine française, que Rosas a fini par céder en 1840, ou qu'il a eu l'air de céder, avec l'intention bien arrêtée de ne point tenir à ce qu'il était obligé de promettre dans cette triste négociation qui a amené le traité Mackau. Tournant sans cesse dans un cercle vicieux tracé par Rosas, donnant différentes formes à leurs prétentions qui toujours sont restées les mêmes, trompant ou essayant de tromper l'opinion publique par de menteuses promesses de respect pour l'indépendance orientale et de garantie pour les personnes et les propriétés étrangères, surchargeant la question de mille complications nouvelles, et lassant les pouvoirs intervenants—ici par leurs ridicules prétentions—à Paris et à Londres par leurs misérables intrigues : telle a été la tactique de Rosas et d'Oribe — ils ne céderont jamais.

Pour les négociateurs *ad referendum*, c'est autre chose : ils ont cédé avant de négocier, et ils sont disposés à céder tout, en tout et pour tout, pourvu qu'ils arrivent à une paix sans secousse : heureusement pour nous, ils ne réussiront pas.

Quant au gouvernement oriental, il ne peut rien céder, parce que ce qu'il défend est de telle nature qu'il n'en peut rien céder à personne : c'est l'indépendance et la liberté de la République, et les peuples, comme les individus, ne donnent pas inconsidérément leur vie et leur honneur, ils les vendent au contraire chèrement—et la République Orientale a prouvé qu'elle savait le faire.

Il faut donc absolument que se soit Rosas qui cède, et il est juste de l'y forcer, au nom de l'humanité et de la civilisation outragées, et dans l'intérêt du commerce en général. Mais ce résultat, on ne pourra l'obtenir sans attaquer à la puissance même de ce tyran en bloquant tous ses ports et en envoyant des troupes dont les opérations combinées pourront amener un prompt dévouement; c'est ce que ceux qui en ont eu le pouvoir auraient dû comprendre et mettre à exécution. On eut fait ainsi une

grande économie de temps, d'argent et de sang, on eût agi avec plus de dignité et d'honneur, et cela eût été plus prudent et plus habile que de négocier sans bases, avec qui on ne pouvait ni ne devait négocier, sachant qu'on ne pouvait rien stipuler de juste avec Rosas, pour qui d'ail- leurs les promesses et les traités ont peu de valeur.

Il faut bien le dire pour en finir : aucun des ports de la République Argentine, ni ceux de l'Etat Oriental occupés par le général Oribe, ne sont bloqués ; et la clause qui, dans les traités ad referendum, traite de la levée du blocus des côtes orientales, d'est pas seulement illusoire, mais encore inutile, puis que ce blocus, qui n'a jamais été strictement exécuté, n'existe plus depuis bien longtemps ; il a été levé ou plutôt abandonné sans motif ni raison, et cette mesure inqualifiable cause des préjudices immenses au commerce, aux intérêts français et aussi à la défense de la place.

Espérons que cette injustice ou cette faute sera bientôt réparée et que bientôt nous pourrions tous dire : — La France nous protège : la cause de la civilisation dans la Plata ne périra pas.

FIN.

Europe

FRANCE.

Paris, 17 Août.

VENISE !

LA LETTRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Venise, l'héroïque cité, lutte depuis plus d'un an contre les armées de l'empire d'Autriche. Durant un si long espace de temps, tous les habitants, sans distinction de classe ou de fortune, ont prêté le concours le plus énergique, le plus dévoué à la patrie en danger.

Les plus riches des enfants de Venise, non contents de payer de leur personne, ont abandonné leur fortune entière à la République ; une Morosini, entre autres, héritière de l'un des plus grands noms du pays et d'une immense fortune, a fait don à l'Assemblée Nationale de tout ce qu'elle possédait, — 5 millions de francs ! — pour venir en aide à Venise.

Les plus pauvres, ont fait le sacrifice de leur vie pour défendre la République contre un ennemi abhorré.

Voilà plus d'un an que Venise donne ce sublime spectacle à l'Europe. Ecrasée sous les bombes autrichiennes, portant le deuil de ses plus valeureux enfants, Venise résiste encore à l'Autriche.

Ce sublime spectacle a ému les entrailles de M. l'archevêque de Paris. Le premier prélat de la catholicité française n'a pu rester sourd aux plaintes douloureuses que lui exprimait l'envoyé de l'invincible cité, et il vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, une lettre éloquentة en faveur de Venise, que nous n'avons encore fait que mentionner, mais dont nous avons hâte de donner le texte complet.

Voici cette lettre :

« Saint-Germain-en-Laye, 9 août.

« Monsieur et bien digne ministre.

« J'apprends par M. Pasini, l'envoyé de Venise, la triste situation de ses affaires. Avant que cette ville héroïque, dont il est un des enfants les plus intelligents et les plus dévoués, succombe ; avant que tous les maux dont elle est menacée l'atteignent, je me sens pressé de vous adresser en sa faveur une dernière supplication.

« Etranger à la politique, uniquement occupé, vous le savez, de mon saint ministère, je n'aime pas à me mêler des intérêts temporels des peuples, souvent si compliqués, mais, à mes yeux, c'est ici une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation. Il me serait difficile de garder plus long-temps dans mon âme les douloureux souvenirs que j'éprouve en songeant comment elle va être résolue.

« Je me souviens aussi que plus d'une fois, dans les temps anciens, l'Eglise éleva la voix pour défendre des cités et des peuples malheureux. Enfin, je ne puis refuser un dernier effort, dont je sens, hélas ! toute la faiblesse, et dont je ne crains que trop l'inefficacité, aux instantes prières des magistrats de Venise. Si leur délaissement est tel qu'ils soient obligés, en quelque sorte, d'avoir recours à nous pour plaider leur cause, jugez si nous pourrions avoir la cruauté de leur enlever cette dernière espérance, nous qui regardons leur cause comme si juste et si sainte.

« L'Autriche se refuse à toute concession, à toute promesse de Constitution : elle n'écoute plus les représentations timides des puissances ; elle se refuse à négocier. Seule, elle veut dicter à la ville rebelle les conditions du présent et de l'avenir. Et quelles sont ces conditions ?

Sont-elles admissibles, tolérables ? L'Autriche, qui ne veut rien se laisser imposer ni conseiller, mettra-t-elle dans ses procédés envers Venise au moins quelque générosité ? N'obligera-t-elle pas cette ville infortunée à choisir entre le déshonneur et le désespoir ?

« Se rendre à merci et sans conditions, charger le peuple du fardeau d'une dette énorme, sous laquelle il ne peut manquer de succomber, chasser de la ville cinq cents officiers de marine avec leurs familles et les envoyer sans ressources en exil, choisir parmi les premiers citoyens quarante victimes que le pardon de l'amnistie ne couvrira pas, établir un despotisme militaire sans frein et sans limite, avec un état de siège indéfini, accompagné d'exécutions quotidiennes et d'impôts arbitraires, — voilà, dit-on, les conditions de l'Autriche ; voilà comment elle punit le crime de ce peuple, qui a osé profiter, au moment donné, de la situation de l'Italie et de quelques circonstances favorables, pour se souvenir de son existence et vouloir être lui-même.

« Venise ne peut pas accepter de pareilles conditions et elle est résolue à s'envelopper tout entière sous ses ruines avant d'y souscrire. La France, l'Europe civilisée, peut-elles permettre qu'elles lui soient imposées ? Il n'y a donc plus d'union et de solidarité entre les peuples ; il n'y a plus par-dessus les droits secondaires que peuvent donner des traités anciens ou des triomphes récents, les droits éternels de la justice et de l'humanité ! il n'y a plus de principes inviolables pour garantir ce qu'il faut juste à un peuple de dignité, de force et de liberté pour ne pas mourir !

« Je sais ce que répond la politique. Nous n'avons que deux partis ; laisser faire l'Autriche, la laisser user et abuser de la victoire, ou bien lui déclarer la guerre. La politique recule, et elle a raison peut-être, devant le dernier parti. Mais, pour moi, je ne croirai jamais que la question réduite à ces termes, il n'y ait pas un milieu où l'influence de la France puisse se produire et s'imposer jusqu'à un certain point sans effusion de sang.

« On est fort, et l'on peut parler haut, quand, dégagé de tout intérêt propre, on se fait les défenseurs des faibles et des opprimés. C'est un rôle qui convient à la France ; il convient aussi ce me semble, à l'Angleterre. Si ces deux puissances, dans une semblable affaire, agissaient de concert, l'Autriche, malgré son entêtement bien connu, résisterait-elle long temps ? Menacerait-elle de la guerre ? Se chercherait-elle de nouveaux ennemis, dans un temps où elle a tant de peine à résister à ceux qu'elle a déjà ? Qu'elle poussât les choses à la dernière extrémité, si on voulait lui imposer des sacrifices déshonorants, on le pourrait comprendre.

« Mais quand on lui demanderait seulement de n'être pas trop cruelle et trop inexorable envers un peuple malheureux, redevenu par la force des armes et les jeux des révolutions partie intégrante de son empire, qui pourrait croire qu'elle voudrait obstinément s'y refuser ?

« Cette œuvre est digne de la France. Malheur au gouvernement qui assistera d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu ! Que dit l'histoire, et que dira à tout jamais la postérité de ceux qui ont laissé égorger et partager la Pologne ? Venise est sans doute d'une moindre importance ; mais le droit d'un petit Etat n'est pas moins sacré que celui des grands.

« Travailler au salut de Venise, ou empêcher du moins sa ruine totale, serait bien digne aussi du ministre qui dirige en ce moment nos relations extérieures. Son esprit ne peut manquer de voir les principes qui se cachent-là, sous la brutalité des faits. Son âme noble et si bien ouverte aux inspirations de la véritable liberté, doit être remplie de sympathie pour une si grande et si touchante infortune. Oh ! qu'il ne permette pas qu'on puisse dire un jour que la diplomatie française, sous son ministère, n'a pas tenté les derniers efforts pour arrêter les desseins impitoyables de l'Autriche et sauver d'une perte complète les Etats vénitiens !

« Je ne parle pas des promesses faites à Venise, des espérances qu'on lui a données, de l'appui même qu'on lui a prêté. Je parle uniquement de la France, des intérêts de sa gloire et de sa dignité. Je parle aussi de la gloire d'un ministre qui nous est cher. Je le conjure de tourner ses regards du côté de l'Adriatique, ou plutôt du côté de Vienne. Qu'il vienne à leur aide, qu'il prenne en mains leurs intérêts, et il est sûr d'acquiescer des titres impérissables à la reconnaissance de tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité.

« Vous me pardonnerez, Monsieur le ministre, un langage que vous êtes si digne d'entendre, et je vous prierais de vouloir bien agréer la sincère assurance de ma haute estime et de mon dévouement le plus affectueux.

« + MARIE-DOMINIQUE AUGUSTE,

« Archevêque de Paris. »

Peu s'en faut maintenant que l'archevêque de Paris ne soit, aux yeux d'un certain parti, un schismatique méritant l'excommunication. Cette lettre si noble, si touchante, si chrétienne, est, en effet, l'objet des récriminations incessantes des rêveurs monarchiques, des Tartuffes de religion et de politique. N'était la crainte que le reproche de se mêler d'affaires temporelles de ce monde ne fut retourné au Saint-Père, les feuilles dévotes n'auraient pas manqué de crier au scandale, à l'empiètement, et pourtant quod plus fraternel, de plus humain, de plus charitable, que cette intervention précieuse de la religion dans les différends survenus entre les peuples.

Mais ce ne sont pas les vertus ni la pratique sincère des vertus chrétiennes et évangéliques qui préoccupent les déistes modernes ; pour eux, l'apparence est tout, et, c'est à l'aide de ce subterfuge hypocrite qu'ils justifient l'appel du pape aux gouvernements catholiques pour le rétablir violemment sur son trône, qui n'est pas l'héritage de l'apôtre bien-aimé du Christ. Qu'a donc perdu la religion chrétienne dans les premiers temps de sa fondation par l'humilité vraiment chrétienne des premiers pontifes ? Elle a grandi miraculeusement, malgré les persécutions des puissances de la terre, fécondée admirablement par le sang de ses martyrs.

Qu'est-ce, au contraire, qui a contribué au succès des schismes protestants ? A quoi Luther et Calvin ont-ils dû leur influence ? à l'orgueil des papes, à leurs pratiques mondaines, à la débauche des premiers titulaires ecclésiastiques, à l'abandon de cette humilité chrétienne qui distingua les premiers pontifes, à la création des horribles tribunaux qui violentaient les consciences et qui éloignaient les fidèles. Quelle pourrait être la cause du refroidissement religieux des citoyens catholiques des Etats-Romains, et qui sait, peut-être, de leur abjuration ? les prétentions temporelles du pape, son appel à la force brutale, à la violence pour contraindre les consciences à accepter aveuglement une souveraineté contre la morale et contre les prescriptions fraternelles, modestes de la morale évangélique. L'archevêque de Paris, le digne successeur du prélat martyr, comprenant la religion à son point de vue de paix et de fraternité, ne peut manquer d'être suspect, peut-être odieux, à ces faux dévots dont l'égoïsme est le sentiment dominant. Mais le peuple, dans son intelligence, sait rendre à chacun la justice qui lui est due, et en relisant les paroles évangéliques du chef du diocèse de Paris, il comprend toute la grandeur, toute l'importance de la mission de la religion, importance si fatalement compromise dans la tournure qu'ont prise les affaires de Rome.

(Journal du Havre)

L'Assemblée constituante a rendu ou supprimé trois taxes : la taxe du sel, celle des lettres et celle des boissons. Ces mesures ont eu pour résultat de réduire les recettes d'environ 170 millions, qu'il faut retrouver pour mettre le budget en équilibre.

Le ministre des finances déclare d'abord qu'il ne peut pas se passer du revenu des boissons. Il remanie la taxe, en ce qui concerne les formes de la perception, mais il maintient l'impôt tel qu'il est assis, et il compte lui faire rendre à peu près les 100 millions qu'il a produit jusqu'ici au Trésor.

On se récrie vivement contre ce retour au passé, et la politique s'en mêlant très fort, on prépare dans le pays une sorte d'agitation économique. L'Assemblée, nous l'espérons bien, aura le courage de résister à ces manœuvres, et elle accordera au ministre les 100 millions qu'il demande. Sans vouloir préjuger la question pour l'avenir, il y a nécessité, quand à présent, d'assurer les services publics.

Mais ce n'est pas tout : il reste à combler un déficit de 70 millions, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de ce qui a été réduit par l'ancienne Assemblée sur le revenu du sel et des lettres.

Comment faire ? Faut-il procéder ici comme on a fait pour les boissons, c'est-à-dire rapporter purement et simplement le décret de la Constituante et rétablir les deux taxes sur leur ancien pied ?

Deux raisons s'y opposent : d'abord, les réductions dont il s'agit sont déjà appliquées depuis le commencement de l'année, et il n'est pas sage de retirer au pays les bénéfices déjà appréciés par lui d'une diminution de charges.

En second lieu, si la suppression absolue d'une taxe indirecte est chose insensée, au point de vue économique, la réduction même considérable de cette taxe constitue, en principe, une amélioration sur laquelle il est toujours maladroit de revenir. On aurait pu, dit-on, choisir un moment plus opportun pour tenter une expérience fécon-

de; mais, puisqu'elle est en voie d'application, il faut la continuer et la mener à fin.

Pour le ministre, comme pour l'Assemblée, il n'y a donc d'autre parti à prendre que de chercher dans de nouveaux impôts de quoi faire face aux besoins du Trésor.

C'est ce qu'a fait M. Passy, en proposant son projet de loi sur le revenu.

Il paraît que la commission du budget a médiocrement goûté le plan du ministre. La commission a la ferme volonté de mettre le budget en équilibre, mais, d'après les renseignements qui sont publiés sur ses délibérations, elle serait disposée à penser qu'on peut trouver à l'impôt reconnu nécessaire une autre forme et une autre assiette.

Il y a, dans le sein du comité des finances, bon nombre d'hommes spéciaux, fort expérimentés et fort habiles, et nous ne doutons pas que la question ne soit étudiée avec grand soin et résolue avec maturité.

Nous ferons seulement remarquer, quant à présent, que cette espèce de préjugé défavorable que les journaux signalent, n'implique nullement un parti pris définitif. M. Passy n'a pas encore été entendu dans le sein de la commission; il n'a pas été appelé encore à défendre son projet, et peut-être les explications qu'il donnera suffiront-elles pour faire tomber les objections les plus graves.

D'un autre côté, les plans qui paraissent devoir faire concurrence à l'impôt sur le revenu n'ont été encore ni développés ni discutés. Quant le débat sera serré de près, quand on arrivera à examiner les possibilités d'application, il ne s'agira plus de savoir si tel impôt est lourd et désagréable à ceux qui le paient, mais bien si tel autre impôt est moins lourd et moins désagréable, tout en faisant rentrer les mêmes sommes dans les coffres du Trésor.

C'est surtout en matière d'impôt que la critique est aisée. Nous n'en n'avons eu que trop la preuve depuis un an; trop de gens sont disposés à appuyer de leurs sympathies ceux qui font la guerre à l'impôt. Il leur semble, dans leur étourderie sans pareille, qu'en accrochant au fisc une taxe, ils seront plus riches de la somme que l'Etat cesse de percevoir. Mais l'Etat, c'est le pays, c'est tout le monde, et si un impôt lui fait faute, il faut qu'il demande à un autre impôt le revenu qui lui manque ou qu'il cesse de faire honneur à ses engagements.

Ce n'est peut-être pas à l'impôt qu'il faut faire la guerre en ce moment : c'est à la dépense.

(Journal du Havre.)

Ou lit dans le *Moniteur algérien* :

« M. le colonel Canrobert, après son vigoureux combat chez les Beni-Yala, le 5 juillet, voulant utiliser le délai qu'il leur avait accordé pour exécuter les conditions de leurs soumissions, continua de descendre l'oued Sahel, et vint camper à six kilomètres du pic d'Ackbou, pour rencontrer le marabout d'Iloulou, Siben-Ali-Cherif, venu au-devant de lui. L'influence entièrement favorable à notre cause de ce jeune chef, se fait sentir sur les deux rives de l'oued Sahel, et il avait réclamé avec instance une démonstration qui devait doubler son autorité chez les Kabyles.

« Les Beni-Mellikeuch, chez lesquels on était campé, avaient comme les autres tribus fait des démarches de soumission et promis le paiement de l'impôt très léger qui leur était demandé, lorsque l'intervention des Zouaouas vint tout changer. Le 11 juillet, dans l'après-midi, les Beni-Mellikeuch firent savoir au colonel qu'ils retireraient leur parole, en même temps une lettre de Si-Djoudi, chef des Zouaouas, déclarait qu'il prenait la tribu sous sa protection, et sommait le colonel de rétrograder.

« Cette insolente bravade reçut la réponse qu'elle méritait. A deux heures et demie du matin, le 12 juillet, et à la faveur d'un magnifique clair de lune, M. le colonel Canrobert, laissant le marabout Si-Ben-Ali-Cherif dans son camp, sous la protection de 700 hommes, commença à gravir la montagne des Beni-Mellikeuch.

« Cette fois les Zouaouas étaient en forces et les préparatifs étaient plus complets qu'à Sameur. Néanmoins le résultat fut le même. Les retranchements en pierres sèches furent escaladés à la pointe du jour, les villages enlevés et livrés aux flammes. Le gros des Zouaouas se trouvait devant la droite de notre ligne, formée par le 3^e bataillon des zouaves, qui a dû combattre corps à corps pour rester maître d'un gros village opiniâtement défendu, mais qui, pas plus que les autres, n'a pu échapper aux flammes.

« Le principal effort du combat se porta de ce côté. Sur

un total de 14 tués et 41 blessés, 8 morts et 34 blessés, appartiennent au 3^e bataillon des zouaves, qui, dans cette circonstance, a noblement soutenu, ainsi que son chef, M. le chef de bataillon de Lavarande, la vieille réputation du régiment. Un officier du 12^e de ligne, M. le sous-lieutenant Aulien, est au nombre des morts.

« Comme il arrive presque toujours après un succès les troupes sont rentrées au camp sans être inquiétées à l'arrière-garde. Les Zouaouas ont repassé la montagne, et dans la soirée la majeure partie des Beni-Mellikeuch sont venus faire leur soumission. Un chef leur a été donné de la main de Si-Ben-Ali-Cherif, qui demeure chargé de l'accomplissement des conditions imposées. Le lendemain, le marabout a regagné sa zaouïa de Chellata, et le colonel a ramené son camp chez les Beni-Yala. Ceux-ci ont, en majorité, rempli les engagements qu'ils avaient pris après le combat de Sameur. Deux officiers, adjoints au bureau arabe d'Aumale, MM. les sous-lieutenants Cammatte et Beauprêtre, des zouaves, restent dans le pays à la tête d'un goum de cent chevaux pour achever de tout mettre en ordre.

Les troupes ont dû rentrer à Aumale le 18, et vont regagner leurs garnisons respectives pour y jouir, pendant le reste de l'été, d'un repos bien mérité.

« Nous avons aussi, par le courrier de l'Est, des nouvelles très favorables de l'insurrection des Ouled-Sahnoun, dans le Hodna. Après une longue et pénible marche de nuit, M. le colonel Carbuccia, parti le 8 juillet au soir de l'oued Berika, est parvenu à surprendre le 9 au matin cette grande tribu. La résistance a été vive, et nous a coûté 3 tués et 5 blessés; mais cette perte et la mort du brave caïd des Ouled-Solthan ont été vengées par celle de 50 hommes au moins des Ouled-Sahnoun et par la prise de troupeaux considérables de moutons et de chameaux.

« En outre, les Ouled-Sahnoun, rejetés dans le désert, au milieu de la confusion d'une razzia, sans provisions d'eau, jalonnent de morts la route qu'ils parcourent. Une partie d'entre eux est venue tomber entre les mains du capitaine Pein, chargé des affaires arabes à Bordj-Bou-Arerdj, qui était sorti de ce poste à la tête d'un goum du caïd Mohammed-el-Mokrani, pour concourir à l'opération de M. le colonel Carbuccia.

« Cet officier supérieur, après le châtimement des Ouled-Sahnoun, a pris la route de Biskara, où il a dû arriver le 14 juillet. Son projet était d'être le 16 ou le 17 devant l'oasis insurgée de Zaatcha, dont justice est sans doute faite aujourd'hui, si toutefois la résistance a été essayée. Ces troupes seront rentrées vers le 25 dans leurs garnisons respectives; elles auront été les dernières en activité. Le reste de l'armée est au repos, et la tranquillité est générale dans les provinces d'Alger et d'Oran.

(J. des Débats.)

Monsieur le rédacteur du *Courrier du Havre*.

Le dernier numéro de votre journal contient encore un de ces articles, où le bon goût le dispute à l'élégance du langage.

Vos étranges prétentions sur le droit de réponse dans les journaux, me paraissent complètement inadmissibles; mais sur le terrain où vous vous placez, il ne peut y avoir même à cet égard, de débat sérieux entre nous. Je vous l'ai déjà dit, les injures ne sont pas des arguments. Cette manière de discuter sert seulement à prouver que la cause qu'on a embrassée ne vaut rien.

L'opinion du *Morning Chronicle*, journal qui jadis a défendu Rosas, est aujourd'hui pour vous sans valeur.

J'avais toujours pensé, qu'abandonner une mauvaise cause était une preuve d'intelligence et de loyauté; que soutenir une pareille cause était au contraire le fait de la mauvaise foi ou de l'aveuglement.

Ne voulant pas tremper ma plume dans le fiel qui découle de la vôtre, je bornerai ma réponse à ces quelques lignes; mais je veux, sans plus tarder, mettre la bonne foi de votre rédaction, sur la question qui nous occupe, à une épreuve solennelle.

Dans ce but, je viens vous proposer de soumettre cette question à un tribunal arbitral. Les arbitres choisis par nous, pourront s'adjoindre un tiers arbitre, et leur sentence sera rendue souverainement et sans appel. Cette sentence motivée sera publiée, aux frais de la partie qui succombera, dans les journaux de Paris et du Havre désignés par le tribunal arbitral.

Pour ne laisser aucun doute sur la question à résoudre, je n'hésite pas, dès aujourd'hui, à la poser en ces termes :

« Laquelle des deux causes, soutenues; l'une, par le *Courrier du Havre*; l'autre, par M. Lelong, est la plus conforme à l'intérêt politique, commercial et maritime

de l'Europe et de l'Amérique, et surtout laquelle est la plus compatible avec l'honneur, la dignité et les intérêts de la France? »

Voilà, Monsieur le rédacteur, la lice loyalement ouverte à nos mutuelles prétentions.

A vous de prouver, en acceptant, votre bonne foi dans l'inqualifiable polémique que vous livrez, non pas seulement contre moi, mais contre toute la presse. Vos lecteurs jugeront entre une acceptation franche, comme la proposition que je vous fais, ou un refus souverainement significatif.

Je ne crains pas de le dire, Monsieur le rédacteur, ce mode de solution est d'ailleurs le seul digne de l'honneur d'un journaliste.

J'espère donc, Monsieur, que vous l'accepterez, et que vous voudrez bien agréer mes salutations.

J. LE LONG,

Consul général, délégué de la population française.

Nous trouvons dans une revue de Paris, l'anecdote suivante sur M. de Genoude :

Il y a bientôt vingt cinq ans, un matin, un jeune homme, un gentilhomme, beau comme un portrait de Gérard, élané, le regard doux et profond, se présentait chez un éditeur et lui proposait un volume de vers, ses premiers vers. C'était hardi! mais enfin, tout n'était pas entièrement désespéré comme à notre époque, où se sont les rimes riches qui font les pauvres. L'éditeur, qui avait conservé quelque chose de l'homme, offrit cent écus de ces vers, sans les lire.

Le jeune auteur se sentit désappointé; néanmoins, il sut conserver son sang-froid, et il demanda quinze cents francs, — après lecture, — ajouta-t-il en souriant.

Quinze cents francs! c'était son prix, il n'en voulait ja-mais rien abattre. On n'a jamais su pourquoi. Toutefois, est-il qu'il avait évalué ses vers quinze cents francs, l'audacieux jeune homme! et qu'il s'était promis de les trouver. Il les trouva, en effet; mais ce ne fut pas chez le libraire, ce fut chez M. de Genoude, auquel il avait été présenté d'abord, et qui trouva plaisant, lui publiciste politique et homme d'église, de se faire l'éditeur d'un recueil de vers d'amour. Le jeune poète ou donc ses quinze cents francs, et ce jour-là il du passer avec un bien vaste orgueil devant la boutique du libraire aux cent écus. — Pauvre cent écus si méprisés, quel est le poète qui vous trouverait maintenant!

A quelques semaines de là, l'heureux gentilhomme recevait une invitation à dîner du rédacteur de la *Gazette de France*. La réunion n'était composée que de person-nages illustres et la plupart littéraires. Au dessert, une assiette couverte fut posée devant lui, assiette à laquelle il ne lui fut permis de toucher qu'après avoir récité quelques unes de ses stances les plus harmonieuses; l'Assemblée n'eut qu'un cri d'admiration dans un long bravo. Alors, sur un signe de M. de Genoude, le poète découvrit l'assiette. — Elle contenait vingt huit mille cinq cents francs en billets de banque!

— Cette somme vous appartient, dit l'abbé en jouissant de la surprise de son jeune protégé; celui qui vous a acheté vos poésies quinze cents francs les a revendues trente mille; c'est tout simple.

Tout au fond de l'assiette, il y avait la dernière édition des œuvres de ce poète, un petit volume magnifiquement relié, et sur la couverture duquel on lisait en lettres d'or: *Méditations Poétiques*, par Alphonse de Lamartine.

Edicto judicial.

De orden del Juzgado Ordinario de este Departamento: por el presente se cita, llama y convoca, á todos los acreedores del finado D. Pedro Garrot, para que con los documentos que justifiquen sus créditos, concurren á la Sala del Juzgado, y en la audiencia del día doce del corriente, para deliberar sobre las pretenciones deducidas por Da. Maria Aristoy, viuda del indicado Garrot.—Montevideo, Noviembre 2 de 1849.

Pedro de Latorre.—Escribano público.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il prévient aussi les amateurs de bon goût qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,
idem de vinaigre,
idem de vinaigre framboisé,
idem de groseille,
idem de framboises,
idem d'orgeat,
idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gelées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie à un prix très modéré.

AVIS.

Nous recommandons à l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer à la mendicité, a mieux aimé, quelque pénible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donneront la préférence pour leur consommation domestique.

AVIS.

M. Derozeaux chirurgien et dentiste, membre titulaire de la Société Nationale d'Emulation du département de la Vienne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de nettoyer la bouche, et de toutes les opérations concernant la dentition; il cauterise les dents d'après le procédé nouveau de MM. Desirabode et Fattet.

Il se charge également de toutes les opérations relatives à l'histoire naturelle; empailler et mettre en peau, ou classer tous les objets qu'on voudra bien confier à ses soins.

On trouvera aussi chez lui, l'Elixir Odontalgique et le Baume de Comping, contre les hémorroïdes, crachement de sang; chlorose, affections cancéreuses, crevasses ausesin et fleurs blanches, etc., etc.

S'adresser tous les jours de 8 heures du matin à 4 heures du soir, rue de Buenos Ayres, n° 212.

AVIS OFFICIEL.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Guillaume Sagrera a été nommé courtier des passe-ports avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution et rempli toutes les formalités voulues par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 17 septembre 1849.

AUTRE

Don Ignacio Benavides a été nommé courtier des passe-ports, avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution, et rempli toutes les formalités requises par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 24 septembre 1849.

DEPARTEMENT DE POLICE.

L'autorité s'occupe actuellement à décou-

vrir quels sont les auteurs de la fraude qui se fait de temps à autre, sur les monnaies d'argent à deux colonnes qui circulent de par la ville "limees ou rognees sur le cordon," de telle sorte, que sur celles de douze vintains, principalement, il manque un tiers ou un quart. En conséquence de quoi nous prevenons le public que de pareilles pièces ne peuvent circuler pour leur valeur "première intrinsèque," que même elles doivent être refusées; personne n'étant dans l'obligation de les recevoir pour leur ancienne valeur. Ce pourquoi celui qui persisterait à continuer une pareille fraude serait exposé aux poursuites voulues par la loi.

Montevideo, 15 septembre 1849.

SOLSONA.

REFUTACION

A LAS

CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

"PRESSE" Y DU "COURRIER DU HAVRE"

Hechas á la benemérita población francesa

EN EL PLATA

por

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4° de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en la Librería Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232, al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear al impresion.

AVIS DIVERS.

A Vendre.

à très bon compte.

Les articles suivants, récemment arrivés de France.

Miel blanc de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iode de Potassium, iode Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canules à injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoirs, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convencion, n°. 145 et 147, au detour de la pharmacie du Lion D'or.

Pommes de terre

Première qualité, en vente à VIGT-SIX réaux le quintal, chez M. Moreau.

Rue du 25 Agosto, n° 161.

Montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabil-do on voit l'enseigne



Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAU, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

LA CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANCAISE,

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

A vendre

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu à Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer à ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le défunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.—Il se transportera aussi à domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

Chambres Garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue de Buenos Ayres n. 215.

Il prévient aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Les ouvrages suivantes reliés ou broché sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS,

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.